

DOCUMENT DE TRAVAIL

Françoise de PANAFIEU 2008

Les personnes âgées à Paris

1) Faits, chiffres et problématiques

1. *L'emploi des seniors.*

Le Département de Paris ne se préoccupe pas véritablement de cette population croissante. Pour la maintenir le plus longtemps dans de bonnes conditions de santé, il appartient à la collectivité de proposer de nombreuses activités aux jeunes retraités, étant entendu qu'en France l'accès à la retraite se fait de bonne heure. A cet égard, une comparaison est intéressante : alors que 50 % des seniors sont en activité professionnelle au Royaume Uni, et 67 % en Suède, le taux en France n'est que de 37 %. Un vaste plan d'implication des jeunes seniors dans la vie de la collectivité est indispensable qui peut permettre à cette population d'enrichir la ville, et de se sentir reconnue. Construire la ville avec et autour de toutes ses générations, c'est aussi lutter contre l'isolement.

2. *L'accueil de jour pour les personnes âgées.*

Le PSGA (plan de solidarité grand âge) et la conférence de la famille se sont engagés sur un programme d'augmentation importante des places d'accueil de jour (2.500 par an pendant 5 ans). Paris compte 120 places d'accueil de jour.

3. *L'hébergement temporaire.*

Dans le même cadre, l'Etat s'est engagé à un soutien accru de la livraison d'hébergement temporaire (plan quinquennal de 1.100 places annuelles). Paris compte 130 places d'hébergement temporaire.

4. *EHPAD.*

Le taux d'équipement en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est de 30 places pour 1000 parisiens de plus de 75 ans (contre 80 pour 1000 en Ile-de-France et 101 pour 1000 en France). Il s'agit là d'un point noir de l'action du Président du Conseil général de Paris, qui durant sa mandature n'a livré que le centre Herold (XIX^{ème} arrondissement), et dont la conséquence est qu'un grand nombre de parisiens âgés sont isolés en grande banlieue, souvent inaccessible à des conjoints ou des amis très âgés.

A titre de comparaison, en 2001 Paris disposait de 5.238 places dont 4.058 (soit 80 %) habilitées à l'aide sociale ; depuis 2001 sont annoncées la création de 1.079 places supplémentaires qui, en réalité, ont été créées par le secteur associatif, et particulièrement le secteur lucratif, étant entendu que 65 % de ces places (653) ne sont pas habilitées à l'aide sociale.

Alors que les départements de France ont une véritable politique tendant à la médicalisation d'un nombre important de places (les Bouches du Rhône demande l'autorisation de 1.600 places, le Nord 1.061 places, l'Ille-et-Vilaine 916 places...) Paris ne fait une demande que pour 97 places !

5. Le reproche infondé du Maire fait à l'AP-HP.

Fin 2004, l'AP-HP gérait 4.432 lits de soins de longue durée (USLD). A titre de comparaison, les Hospices Civils de Lyon en gèrent 600. S'inscrivant dans la filière gériatrique du PSGA, l'AP-HP a souhaité se séparer progressivement de 794 lits entre 2005 et 2009, pour créer des lits de court séjour gériatrique. Naturellement, l'AP-HP rend les financements d'assurance maladie attachés à ces lits, ce qui permettrait au Département de transformer en EHPAD s'il se dotait d'un projet ! Ainsi en 2005, la fermeture de 150 lits s'est traduite par la libéralisation de 4,27 millions d'euros restitués à l'assurance maladie, ce qui a permis de créer 345 places d'EHPAD en Ile-de-France ; en 2006, les 7,6 millions d'euros de même libérés ont conduit à la création de 267 lits. Il faudrait une volonté d'accueil à Paris de telles structures pour faire en sorte que tous les lits ne quittent Paris au profit d'autres départements de la Région.

2) Objectifs et premières idées à soumettre aux Parisiens

- Développer une véritable politique d'implication des seniors dès avant qu'ils arrivent à la retraite : en partenariat avec les organismes de retraite, favoriser l'information sur les nombreuses activités que la Ville doit offrir aux seniors en leur donnant leur place dans la cité, à l'école par exemple (sécurisation des abords des écoles, surveillance et accompagnement des enfants dans les cantines et durant les garderies, organisation d'études surveillées) mais aussi dans les équipements sportifs et culturels
- Rattraper le retard en matière de structures d'accueil de jour, d'hébergement temporaire et d'EHPAD pour répondre aux différents besoins de la population parisienne